

# Emission de parts du fonds contre droit de souscription (septembre 2021)

## Credit Suisse Real Estate Fund Interswiss

Fonds de placement de droit suisse de la catégorie «Fonds immobiliers»

Le conseil d'administration de la direction du fonds Credit Suisse Real Estate Fund Interswiss a décidé le 29 juillet 2021 d'émettre au maximum 691 121 parts du Credit Suisse Real Estate Fund Interswiss. Avec cette émission le nombre de parts est porté de 8 293 459 à 8 984 580 au maximum.

### Offre de souscription

Cette émission est réalisée en commissionnement «best effort basis» dans le cadre d'une offre publique de souscription en Suisse. Les parts non souscrites ne seront éventuellement pas émises et le montant de l'émission sera réduit en conséquence. La direction du fonds se réserve le droit, après expiration du délai de souscription, de prendre les parts non souscrites, afin de les placer avec les soins appropriés sur le marché auprès de la banque dépositaire ou de tiers. Après la fin du délai de souscription, la direction du fonds communique le nombre des parts effectivement à émettre. Les nouvelles parts seront émises aux conditions suivantes.

### Rapport de souscription

Un (1) droit de souscription est attribué à chaque part actuelle. Douze (12) droits de souscription donnent le droit de souscrire une (1) nouvelle part contre paiement du prix d'émission en espèces.

### Attribution des droits de souscription

L'attribution des droits de souscription aura lieu le 27 août 2021 (après la clôture du négoce); les parts seront négociées ex-droits de souscription à partir du 30 août 2021.

### Délai de souscription

Du 30 août 2021 au 10 septembre 2021, 12.00 heures.

Les déclarations de souscription envoyées plus tard ne seront plus prises en considération. Les droits de souscription qui n'auront pas été exercés dans le délai de souscription seront caducs, sans valeur et sans compensation (voir ci-après sous «Négoce du droit de souscription»). L'exercice du droit de souscription est irrévocable.

### Prix d'émission

CHF 201.00 net par nouvelle part.

Le prix d'émission a été fixé conformément au contrat de fonds et arrondi au franc (voir § 17 ch. 3). Il est basé sur la valeur nette d'inventaire calculée au 17 septembre 2021 de CHF 196.34 par part, laquelle se fonde sur la valeur nette d'inventaire calculée dans le rapport semestriel au 31 mars 2021 de CHF 191.04 par part. La valeur nette d'inventaire au 17 septembre 2021 tient compte de changements de valeur de biens immobiliers, achats et ventes de biens immobiliers du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 17 septembre 2021 et d'une participation aux bénéfices en cours (c'est-à-dire pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 17 septembre 2021). Pour la détermination du prix d'émission, une commission d'émission en faveur de la direction du fonds, de la banque dépositaire et/ou des distributeurs en Suisse et à l'étranger de 2,50% par part est ajoutée à la valeur nette d'inventaire calculée le 17 septembre 2021.

En vue de l'émission des parts de fonds, le portefeuille immobilier du fonds a fait l'objet d'une nouvelle estimation par les experts en évaluation indépendants au 17 septembre 2021.

### Négoce du droit de souscription

Un négoce officiel du droit de souscription a lieu du 30 août 2021 jusqu'au 8 septembre 2021 auprès de la SIX Swiss Exchange SA («SIX Swiss Exchange»).

La valeur à laquelle est négocié le droit de souscription auprès de la SIX Swiss Exchange dépend des variations de l'offre

et de la demande. Il n'y a aucune garantie que durant cette période un marché actif et dynamique se développe pour les droits de souscription. Le maintien du cours des droits de souscription ne peut être garanti.

### Exercice du droit de souscription

Les droits de souscription seront portés en compte par l'entremise de la banque dépositaire pour les investisseurs. Chaque part actuelle donne droit à un droit de souscription. L'exercice du droit de souscription devra se faire selon les instructions de la banque dépositaire.

Seules des parts entières peuvent être souscrites (aucune possibilité de fractionner).

Les droits de souscription non exercés pendant le délai de souscription seront caducs, sans valeur et sans compensation.

La direction du fonds se réserve le droit, après expiration du délai de souscription, de prendre les parts non souscrites, afin de les placer avec les soins appropriés sur le marché auprès de la banque dépositaire ou de tiers.

### Libération en espèces

17 septembre 2021

### Cotation / Négoce des parts

La cotation des nouvelles parts selon le standard pour les placements collectifs de capitaux de la SIX Swiss Exchange a été demandée et accordée au 17 septembre 2021. Les parts actuelles sont cotées selon le standard pour les placements collectifs de capitaux de la SIX Swiss Exchange. Le négoce s'effectue en francs suisses (CHF).

Le nombre exact des nouvelles parts effectivement à émettre et le nombre exact des parts à coter seront (i) annoncés par la direction du fonds après l'expiration du délai de souscription et (ii) indiqués dans l'Avenant au Prospectus d'émission.

### Titrisation/Détention

Les nouvelles parts ne sont pas émises sous forme de titres, mais comptabilisées. L'investisseur n'est pas en droit d'exiger la délivrance d'un certificat libellé au porteur ou au nom du détenteur.

### Livraison

Les parts peuvent être livrées par SIX SIS SA.

### Distributions

Les nouvelles parts donnent le droit de participer aux résultats du fonds dès le 1<sup>er</sup> octobre 2020 pour l'entier de l'exercice 2020/21.

### Affectation du produit de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé pour continuer à développer le portefeuille immobilier du fonds conformément à la politique d'investissement de ce dernier.

### Risques

Pour une description détaillée des risques, veuillez-vous reporter au Prospectus d'émission.

### Restrictions de vente

Notamment aux Etats-Unis d'Amérique. Pour de plus amples informations et restrictions, veuillez-vous reporter au Prospectus d'émission.

### Cette annonce ne constitue pas un prospectus aux termes de la loi fédérale sur les services financiers (LSFin).

Le prospectus d'émission, y compris le prospectus avec contrat de fonds intégré (tous deux dénommés ci-après le «Prospectus d'émission») du 19 août 2021 ainsi qu'un avenant du Prospectus d'émission de 15 septembre 2021, en français et en allemand, lesquels sont uniquement déterminante pour l'offre de souscription, sont à disposition auprès de Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Real Estate Strategies & Advisory (tél. +41 44 332 58 08) ou sur la plateforme internet [www.credit-suisse.com/interswiss/issue](http://www.credit-suisse.com/interswiss/issue). Le prospectus avec contrat de fonds intégré ainsi que le dernier rapport annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès de la direction du fonds.

Credit Suisse Real Estate Fund Interswiss	Numéro de valeur	ISIN	Symbole ticker
Part	276 935	CH000 276 935 1	INT
Droit de souscription	112 438 063	CH112 438 063 0	INT1

Date: 30 août 2021

Direction du fonds: Credit Suisse Funds AG, Zurich

Banque dépositaire: Credit Suisse (Suisse) SA, Zurich